

Gestion courante	HT	TTC
Contrat de mandat de syndic (par lots principaux)	185,00 €	222,00 €
Minimum par immeuble	2000,00 €	2400,00 €

A la charge du Syndicat des Copropriétaires	HT	TTC
Frais administratifs		
Convocation assemblée générale supplémentaire	200,00 €	240,00 €
L'immatriculation initiale du syndicat	100,00 €	120,00 €
Travaux votés en assemblée générale autres que travaux de maintenance <u>Travaux votés en assemblée générale ou travaux non inclus dans l'article 45, décret du 17 mars 1967</u>		
Honoraires pour suivi administratif, comptable et financier du dossier, souscription des polices dommages ouvrage (sur le montant HT de l'opération)	% montant travaux	
Gestion technique et suivi de chantier (en % du montant HT de l'opération)	% montant travaux	
Prestations relatives aux litiges et contentieux		
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	40,00 €	48,00 €
Remboursement de frais divers		
Frais d'affranchissement (Notifications des convocations, diffusion des procès-verbaux des assemblées générales et envois exceptionnels en nombre)	Frais réels	
Location de salle hors agence	Frais réels	

VACATIONS HORAIRES

	Heure de Vacation	
	HT	TTC
Vacation horaire heures ouvrables	55,00 €	66,00 €

A la charge individuelle des copropriétaires concernés	HT	TTC
Recouvrement des charges		
Mise en demeure en recommandé avec AR	40,00 €	48,00 €
Relance après mise en demeure	40,00 €	48,00 €
Etat daté		
Renseignement notaire, situations comptable et financière du copropriétaire, informations légales, administratives et juridiques sur la copropriété Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965.	300,00 €	360,00 €
Pré état daté loi ALUR Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) ;	} Offert	
Frais administratifs		
Délivrance du carnet d'entretien (gratuit en format numérique)	20,00 €	24,00 €
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques (gratuit en format numérique)	20,00 €	24,00 €